

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – LEANOE

Article 1 – Objet

1.1 Leanoé Wellness est une entreprise personne physique (Lemmens Mikael) enregistrée sous le numéro BCE 0824.551.171, ayant son siège social situé rue du Potay 4, 4470 Saint-Georges-sur-Meuse.

1.2 L'entreprise propose, exclusivement sur réservation, des prestations de bien-être privatif accessibles aux particuliers et aux professionnels. Ces prestations incluent l'accès à une cabine infrarouge, une piscine intérieure avec nage à contre-courant, un jacuzzi extérieur, ainsi qu'un sauna/hammam extérieur à venir.

1.4 Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales par le client, à l'exclusion de toute autre disposition.

Article 2 – Réservation – Acceptation et annulation

2.1 Les réservations se font uniquement par téléphone. Un calendrier est consultable à titre indicatif sur le site internet, mais aucune réservation ne peut être effectuée en ligne.

2.2 La réservation est confirmée après versement d'un acompte de 50 % du montant total. Le solde est payable le jour de la prestation, soit par virement, soit en espèces ou via application mobile.

2.3 En cas d'annulation par le client moins de 48 heures avant la date prévue, l'acompte est conservé à titre de dédommagement. En cas d'annulation dans un délai supérieur à 48 heures, un report peut être proposé en fonction des disponibilités, sans garantie.

2.4 Vert et d'eau se réserve le droit de refuser une réservation en cas de comportement inapproprié lors d'une réservation antérieure ou en cas d'indisponibilité manifeste.

2.5 Toute demande de modification de la réservation (horaire, durée, options) doit être formulée au moins 24 heures avant la prestation et acceptée explicitement par Vert et d'eau.

Article 3 – Prix et modalités de paiement

3.1 Les prestations sont proposées sous forme de forfaits (2h, 3h, 4h, avec ou sans nuitée), aux tarifs indiqués sur le site internet ou communiqués par téléphone. Des suppléments peuvent s'appliquer pour certaines options (boissons, repas, petit-déjeuner), sous réserve de disponibilité.

3.2 Les prix sont exprimés toutes taxes comprises. Les options proposées par des prestataires locaux sont payées directement auprès de ces partenaires, sauf accord contraire.

3.3 En cas de non-paiement du solde au moment de la prestation, Vert et d'eau se réserve le droit de refuser l'accès sans remboursement de l'acompte.

3.4 Si Vert et d'eau décide de donner accès au lieu sans paiement du solde, et à envoyer une facture, celle-ci devra être payée selon les modalités indiquées dessus.

3.5. En cas de retard de paiement par un client professionnel, toute somme due portera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

– un intérêt de retard de 8,5 % l'an à compter de la date d'échéance ;

– une indemnité forfaitaire de 10 % du montant dû, avec un minimum de 40 euros ;

– et l'exigibilité immédiate de toutes les autres factures échues, même non encore exigibles.

3.5 En cas de retard de paiement par un client consommateur (particulier), aucune indemnité de retard ne sera appliquée sans l'envoi préalable d'un rappel gratuit. Si le

montant reste impayé quatorze jours après ce rappel :

- une indemnité forfaitaire sera due, calculée comme suit :
 - 20 euros si le solde dû est inférieur ou égal à 150 euros ;
 - 30 euros + 10 % du montant dû entre 150,01 € et 500 € si le solde est compris dans cette tranche ;
 - 65 euros + 5 % du montant au-delà de 500 €, plafonné à 2.000 €.

3.6 En cas de retards répétés ou de non-paiement, Vert et d'eau se réserve le droit de suspendre toute réservation en cours ou à venir, et d'en conditionner la reprise au règlement préalable des sommes dues.

Article 4 – Conditions d'accès et utilisation des lieux

4.1 L'accès aux installations est strictement réservé aux clients ayant effectué une réservation confirmée par le versement de l'acompte requis. Toute présence non autorisée dans les lieux pourra justifier l'interruption immédiate de la prestation, sans droit à remboursement.

4.2 Les prestations sont privatives, c'est-à-dire qu'aucun autre groupe n'est accueilli en parallèle. Toutefois, cela n'exclut pas la surveillance discrète ou le contrôle ponctuel par le responsable de Vert et d'eau afin de garantir la sécurité des installations.

4.3 L'accès au local technique et aux espaces non autorisés est formellement interdit. Toute tentative d'intrusion dans ces zones pourra entraîner l'arrêt immédiat de la prestation, ainsi que la perte de toute somme versée.

4.4 Avant d'accéder aux équipements (jacuzzi, piscine, cabine infrarouge), les clients doivent obligatoirement passer par la douche mise à disposition. L'usage de maquillage, crème, huile corporelle ou produits similaires est interdit dans les installations. Des instructions

d'usage sont affichées et doivent être strictement respectées.

4.5 Le port de pantoufles est obligatoire à l'intérieur des espaces communs. Les clients doivent porter des vêtements propres et appropriés. L'établissement se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas ces règles d'hygiène ou adoptant une tenue jugée incompatible avec le respect des lieux.

4.6 Les enfants ne sont admis que sous la responsabilité d'un adulte accompagnant et dans le respect des règles de sécurité propres aux installations.

4.7 En cas de comportement abusif, de non-respect du règlement ou de dégradation des installations, Vert et d'eau se réserve le droit d'interrompre la prestation en cours, d'exiger des réparations et de refuser toute réservation future. Aucune indemnité ni remboursement ne pourra être exigé dans ce cadre.

Article 5 – Options supplémentaires

5.1 Vert et d'eau propose, en complément des prestations de bien-être, différentes options selon disponibilité, telles que des bouteilles de bulles, des petits-déjeuners, des boissons ou des plats préparés. Ces options sont fournies à la demande du client et en fonction de la disponibilité des partenaires locaux.

5.2 Les produits proposés en option proviennent de producteurs ou établissements tiers soigneusement sélectionnés. Vert et d'eau agit uniquement comme intermédiaire pour la mise à disposition de ces produits ou services. Leur qualité, disponibilité ou composition relèvent de la seule responsabilité du prestataire tiers.

5.3 Sauf mention contraire, le paiement des options s'effectue directement auprès du prestataire concerné, en espèces ou selon les modalités acceptées par ce dernier.

5.4 Vert et d'eau se réserve le droit de modifier, suspendre ou retirer une option à tout moment, notamment en cas d'indisponibilité chez le partenaire ou de changement de conditions logistiques.

5.5 Toute demande d'option complémentaire doit être formulée au plus tard 48 heures avant la date de la prestation. Au-delà de ce délai, Vert et d'eau ne garantit ni la disponibilité ni la livraison.

5.6 Les options alimentaires peuvent contenir des allergènes. Il appartient au client de s'enquérir des ingrédients et de vérifier la compatibilité avec ses éventuelles intolérances ou restrictions alimentaires. Vert et d'eau décline toute responsabilité en cas de réaction allergique.

Article 6 – Durée des prestations – retard et départs anticipés

6.1 La durée de chaque prestation est convenue à l'avance lors de la réservation (2h, 3h, 4h ou formule avec nuitée). Elle est strictement limitée à la plage horaire fixée. Le respect des horaires est essentiel pour garantir la qualité du service et l'intimité de chaque groupe.

6.2 Tout retard à l'arrivée ne pourra donner lieu à une prolongation de la prestation, sauf accord exprès de Vert et d'eau et sous réserve que cela n'impacte pas la réservation suivante. Aucun remboursement partiel ne sera accordé en cas de retard du client.

6.3 En cas de départ anticipé à l'initiative du client, aucun remboursement, total ou partiel, ne sera accordé, quelles que soient les raisons invoquées.

6.4 Si Vert et d'eau est contraint d'écourter la prestation pour des raisons techniques ou de sécurité (ex. panne imprévue, incident technique), une compensation pourra être proposée au client, sous forme de remboursement partiel ou de bon pour une nouvelle réservation, au choix de Vert et d'eau.

6.5 Toute demande de modification de l'horaire ou de la durée de la prestation doit être formulée au minimum 24 heures à l'avance. Vert et d'eau n'est en aucun cas tenue d'y donner suite, notamment en cas d'indisponibilité.

Article 7 – Caution – Dégradations – Comportements interdits

7.1 Vert et d'eau se réserve le droit d'exiger une caution, notamment dans le cadre de prestations festives (ex. enterrement de vie de jeune fille/garçon), afin de se prémunir contre d'éventuels dégâts matériels, manquements au règlement ou comportements inappropriés.

7.2 Le montant de la caution est communiqué au moment de la réservation. Elle est payable par virement ou en espèces avant l'accès aux lieux. Elle est restituée dans les 72 heures suivant la prestation, après vérification de l'état des installations.

7.3 En cas de dégradation, détérioration volontaire ou utilisation non conforme des équipements (mobilier, installations, matériel technique), le coût des réparations ou du remplacement sera déduit de la caution. Si le montant du préjudice dépasse la somme déposée, le client sera redevable du solde sur présentation d'une facture justificative.

7.4 Tout comportement jugé irrespectueux, dangereux, bruyant, ou contraire à la tranquillité des lieux pourra entraîner l'interruption immédiate de la prestation, sans remboursement possible.

7.5 Sont notamment interdits :

- l'introduction de substances illicites ou d'objets dangereux
- l'état d'ébriété manifeste ou l'usage excessif d'alcool
- les dégradations volontaires ou négligences graves
- toute nuisance envers les voisins ou les autres usagers de l'environnement immédiat

7.6 En cas de comportement inapproprié répété ou signalé lors de prestations précédentes, Vert et d'eau se réserve le droit de refuser toute nouvelle réservation du client concerné.

Article 8 - Responsabilité

8.1 Vert et d'eau s'engage à fournir les prestations convenues avec professionnalisme, soin et diligence, en mettant en œuvre tous les moyens raisonnablement nécessaires pour assurer leur bonne exécution et garantir la sécurité et la propreté des installations.

8.2 Le client reconnaît que les prestations de bien-être impliquent l'usage d'équipements techniques (piscine, jacuzzi, cabine infrarouge), ainsi que le respect de consignes strictes en matière d'hygiène, de sécurité et de comportement. Vert et d'eau ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant :

- d'une utilisation inadaptée, imprudente ou non conforme aux consignes affichées ou communiquées oralement ;
- d'un non-respect des règles d'hygiène ou des interdictions d'usage (maquillage, huiles, crèmes, etc.) ;
- d'éventuels retards, interruptions ou limitations dus à des demandes de dernière minute, à des comportements inappropriés ou à des conditions météorologiques défavorables ;
- de pertes ou détériorations d'effets personnels laissés dans les espaces communs ou privés.

8.3 Le client est responsable des personnes qu'il invite dans le cadre de sa réservation. Il s'engage à garantir le respect du règlement intérieur et des présentes conditions générales par l'ensemble des participants.

Vert et d'eau se réserve le droit d'interrompre la prestation sans remboursement en cas de comportement irrespectueux, agressif ou dangereux.

8.4 Toute dégradation, perte ou vol de matériel ou d'équipement mis à disposition sera facturé au client sur base de la valeur de remplacement, augmentée, le cas échéant, des frais d'intervention. Vert et d'eau se réserve le droit de demander une caution avant l'accès aux lieux.

8.5 Vert et d'eau ne pourra être tenue responsable des défauts de qualité affectant la prestation en raison de contraintes imposées par le client (ex : demande de maintien malgré intempéries, usage intensif en nombre, non-respect des interdictions).

8.6 Le client s'engage à collaborer activement à la bonne exécution de la prestation, notamment en respectant les horaires convenus, les conditions d'accès et d'usage, et en communiquant toute information utile à la sécurité ou à l'adaptation du service.

8.7 La responsabilité de Vert et d'eau, qu'elle soit contractuelle, extracontractuelle ou autre, est strictement limitée au montant total effectivement payé par le client pour la prestation concernée. En aucun cas, cette responsabilité ne pourra excéder ce montant, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle.

8.8 En cas de dommage résultant d'une inexécution contractuelle, la réparation se fera prioritairement sous forme d'indemnisation financière. La réparation en nature ne pourra être exigée que si elle est expressément convenue entre les parties et si elle est raisonnablement réalisable.

8.9 Vert et d'eau ne pourra être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels subis par le client, y compris notamment, mais sans s'y limiter : perte de revenus, atteinte à l'image ou à la réputation, perte d'opportunité ou de confort.

8.10 Les frais engagés par le client pour prévenir un dommage imminent ou limiter l'aggravation d'un dommage existant ne seront remboursés que s'ils ont fait l'objet d'un accord préalable écrit de Vert et d'eau.

8.11 Seuls les dommages certains, réels et dûment démontrés pourront donner lieu à indemnisation. Les dommages futurs, hypothétiques ou insuffisamment établis sont expressément exclus de toute réparation.

8.12 Pour toute situation non expressément régie par les présentes conditions générales, les dispositions supplétives du Livre 6 du Code civil belge s'appliqueront par défaut.

Article 9 – Protection des données à caractère personnel

9.1 Vert et d'eau traite les données à caractère personnel de ses clients conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

9.2 Les données collectées (nom, prénom, coordonnées, préférences de réservation, informations de paiement) sont traitées exclusivement pour les finalités suivantes : gestion des réservations, facturation, communication avec les clients et respect des obligations légales applicables.

9.3 Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies, et ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées au sein de Vert et d'eau ou à ses sous-traitants dûment encadrés (notamment pour la gestion comptable ou les applications de paiement).

9.4 Aucun transfert de données n'est effectué en dehors de l'Union européenne. Aucune donnée n'est cédée à des fins commerciales.

9.5 Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données,

qu'il peut exercer par simple demande adressée à info@vertetdeau.be.

9.6 En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (www.autoriteprotectiondonnees.be).

Article 10 – Force majeure et imprévision

10.1 Vert et d'eau ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution de ses obligations contractuelles en cas de survenance d'un événement de force majeure, c'est-à-dire un événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens du droit belge, rendant impossible ou excessivement difficile l'exécution du contrat.

10.2 Sont notamment considérés comme cas de force majeure : incendie, inondation, intempéries graves, catastrophe naturelle, pandémie, grève, pénurie d'énergie, décision administrative ou judiciaire, indisponibilité technique imprévisible des installations, ou toute autre circonstance échappant raisonnablement au contrôle de Vert et d'eau.

10.3 En cas de force majeure, l'exécution du contrat est suspendue pendant la durée de l'empêchement. Si celui-ci excède trente (30) jours calendaires, chaque partie pourra résilier le contrat par notification écrite, sans indemnité ni compensation.

10.4 En cas de survenance d'un événement exceptionnel et imprévisible rendant l'exécution du contrat excessivement onéreuse pour l'une des parties, celle-ci pourra solliciter une renégociation du contrat. Les parties s'engagent à examiner loyalement les adaptations possibles dans un délai raisonnable.

10.5 À défaut d'accord dans les trente (30) jours suivant la demande de renégociation, chaque partie pourra résilier le contrat par écrit sans indemnité, sous réserve du paiement des prestations déjà réalisées et des frais engagés jusqu'à la date effective de résiliation.

Article 11 : Propriété Intellectuelle

11.1 Tous les éléments présents dans l'établissement Vert et d'eau, y compris la décoration, l'aménagement, les créations végétales, les luminaires originaux ou sur mesure, les photographies et visuels utilisés à des fins promotionnelles, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à Vert et d'eau ou à leurs auteurs respectifs.

11.2 Toute reproduction, diffusion, modification ou exploitation de ces éléments, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable, est strictement interdite et pourra faire l'objet de poursuites.

11.3 Certains éléments décoratifs peuvent être proposés à la vente à la demande du client (tapis végétaux, luminaires, objets artisanaux). Ces ventes ponctuelles s'effectuent en dehors des prestations de bien-être et ne sont pas soumises aux mêmes conditions de réservation.

11.4 Le client garantit que tout contenu qu'il diffuse ou utilise dans l'établissement (photos, vidéos, musiques, messages) respecte les droits des tiers. Il s'interdit d'utiliser dans le cadre de sa visite des éléments portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou au droit à l'image de personnes tierces.

Article 12 – Confidentialité

12.1 Vert et d'eau s'engage à préserver la confidentialité de toutes les informations personnelles ou sensibles communiquées par le client dans le cadre de la réservation ou de l'exécution des prestations, notamment en ce qui concerne son identité, ses préférences, ses habitudes ou tout élément lié à sa vie privée.

12.2 Les données et échanges entre le client et Vert et d'eau ne seront jamais divulgués à des tiers, sauf obligation légale ou consentement exprès du client.

12.3 De même, le client s'engage à respecter la tranquillité et la vie privée des autres clients

de l'établissement, notamment lorsqu'il est en contact avec d'autres personnes avant ou après sa réservation. Il s'interdit tout enregistrement, captation ou diffusion de contenus sans l'accord des personnes concernées.

12.4 Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée du contrat et reste valable pendant une période de trois ans après la prestation. Elle ne s'applique pas aux informations déjà publiques ou librement accessibles.

Article 13 – Résiliation

13.1 Le contrat prend fin automatiquement à l'issue de la prestation réservée et réalisée. Aucune reconduction tacite n'est prévue.

13.2 Le client peut annuler sa réservation avant la date prévue selon les conditions définies à l'article 2. En cas d'annulation moins de 48 heures avant la prestation, l'acompte versé reste acquis à Vert et d'eau à titre de dédommagement forfaitaire.

13.3 En cas de manquement grave du client à ses obligations contractuelles ou au règlement intérieur (comportement inapproprié, non-respect des consignes, dégradation des lieux), Vert et d'eau se réserve le droit de mettre fin immédiatement à la prestation, sans remboursement ni compensation, et de refuser toute nouvelle réservation.

13.4 Vert et d'eau se réserve également la faculté d'annuler une prestation pour raison de force majeure ou d'indisponibilité exceptionnelle des installations. Dans ce cas, l'acompte sera remboursé intégralement, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne soit due.

Article 14 – Nullité

14.1 Si l'une des dispositions des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle, illégale ou inapplicable par une disposition légale impérative ou une décision judiciaire définitive, cette nullité ou

inapplicabilité n'affectera en rien la validité des autres clauses, qui resteront pleinement en vigueur et continueront à produire leurs effets.

14.2 Les parties s'engagent à négocier de bonne foi afin de remplacer la clause invalide par une disposition licite et équivalente dans son effet économique et juridique, respectant autant que possible l'intention initiale des parties. À défaut d'accord, cette disposition sera remplacée par la règle de droit belge applicable.

Article 15 – Droit applicable et juridictions compétentes

15.1 Les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit belge.

15.2 En cas de litige relatif à l'exécution, l'interprétation ou la validité des présentes conditions générales, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action en justice. À cette fin, la partie souhaitant soulever un différend notifiera par écrit ses griefs à l'autre partie en proposant une solution.

15.3 Si aucune solution amiable n'est trouvée dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de cette notification, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Liège, division Huy.